



LA LETTRE DU MAIRE

→ Jean-Pierre HUET, Maire de Liverdun

Programme 2013/2016 : Valorisation du centre historique

INFORMATION AUX HABITANTS DE LA VILLE HAUTE

Les immeubles du centre ancien de notre ville se situent dans le périmètre de protection des monuments historiques. La forte dimension patrimoniale des lieux et les caractéristiques particulières du bâti ancien ont conduit à l'élaboration de règles visant à valoriser et protéger ce patrimoine. Les matériaux à mettre en œuvre dans le cadre d'un ravalement ou de la restauration ou remplacement des menuiseries ou autres éléments agrémentant les façades peuvent donner lieu à des surcoûts.

Pour vous aider à assumer ces travaux, dans le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme et de l'Architecte des Bâtiments de France, la municipalité a décidé d'allouer un budget exceptionnel à la rénovation du patrimoine ancien pour les trois prochaines années. Pour cela, et **pour votre quartier uniquement**, la prime existante au ravalement de façades a été doublée. De plus, afin de participer activement à la valorisation du village ancien, nous avons créé une aide au remplacement ou à la restauration des menuiseries et autres éléments agrémentant les façades. Ces subventions, cumulables et allouées sans condition de ressources, pourront atteindre 4480 € par immeuble.

Ainsi, nous contribuerons ensemble, à la mise en valeur de notre remarquable patrimoine.

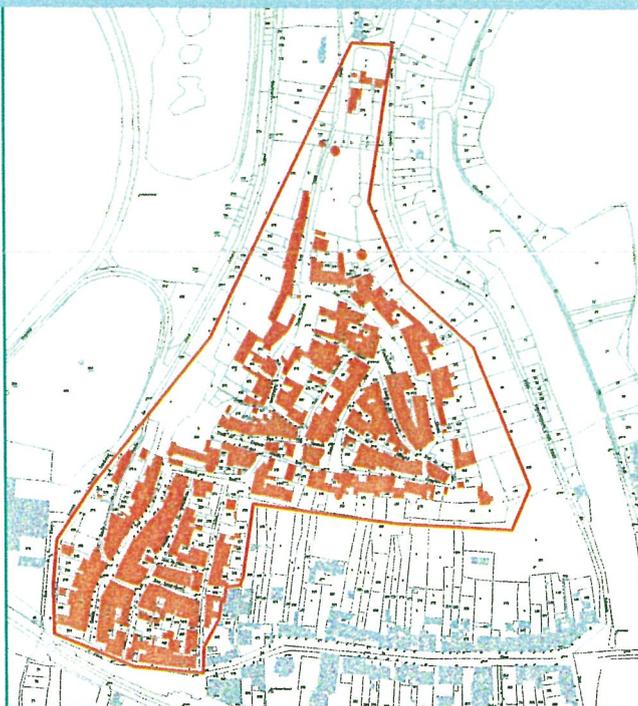


Rédacteur en chef : Jean-Pierre HUET
 Réalisation : services urbanisme & communication
 Photos : Ville de Liverdun - Imprime par nos soins à 300 exemplaires
 Ville de Liverdun - 1, Place François Mitterrand - 54460 Liverdun
 Tél. : 03 83 24 46 70 - Fax : 03 83 24 61 04 - www.liverdun.fr

Comment bénéficier de ces deux aides à la rénovation ?

BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

Les habitants du village ancien (cf carte ci-contre) peuvent bénéficier des aides **sans condition de ressources**. Sont concernés, les **immeubles de plus de 25 ans** à usage d'habitation principale, mixte ou les résidences secondaires. Ne sont subventionnés que les **travaux de ravalement des façades entières et visibles depuis le domaine public et / ou depuis la Moselle** y compris la restauration ou le remplacement des menuiseries, appuis de fenêtres, et autres éléments particuliers agrémentant les façades, conformément aux préconisations du PLU et de l'Architecte des Bâtiments de France.



Une aide spécifique pour les immeubles du secteur historique



Une rénovation réussie

MONTANT DES SUBVENTIONS

AIDE N°1 : RAVALEMENT DES FAÇADES NOUVEAU : AIDE N°2 : RÉNOVATION OU REMPLACEMENT DES MENUISERIES OU AUTRES ÉLÉMENTS AGRÉMENTANT LA FAÇADE

DANS LES DEUX SITUATIONS : La ville finance 40% du montant des dépenses subventionnables jusqu'à 2440 € par immeuble pour une période de 15 ans. L'aide N°1 et l'aide N°2 sont **cumulables**. (Plafonds votés en 2013 : fenêtre = 600 €, porte-fenêtre = 800 € / vantail, porte = 2000 €, porte de garage = 4000 €, ravalement de façade = 80 €/m²).

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

- 1) Déposer en mairie une **déclaration préalable** accompagnée des pièces nécessaires (voir service urbanisme).
- 2) Déposer en mairie la **demande de subvention** disponible au service urbanisme.
- 3) Obtenir l'accord de la déclaration préalable par arrêté du Maire.
- 4) Obtenir l'accord du Conseil Municipal pour la demande de subvention.
- 5) Réaliser les travaux.
- 6) Remettre en mairie les factures acquittées.

CONTACT

VILLE DE LIVERDUN - SERVICE ORGANISME
LE PALAIS FRANÇOIS MITTERRAND
54460 LIEVREUX - TEL : 03 83 24 46 76
Fax : 03 83 24 61 64 - www.livverdun.fr
E-mail : urba@ville-livverdun.fr

Accueil sans RDV le matin de 9h à 11h
Renseignements et rendez-vous :
Du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h00